



États des lieux sortant pour un appartement hlm

Par **DALMASO**, le **11/07/2011** à **13:48**

Bonjour,
J'habite un appartement HLM depuis 25 ans, cet appartement était très vétuste à notre arrivée, j'ai refait et aménagé cet appartement afin de le rendre vivable pour toute la famille. Je quitte cet appartement après 25 ans et la société d'HLM me répond : qu'il est trop beau pour un HLM, et qu'il faut le remettre dans la même configuration de l'époque.....j'ai une cuisine équipée que je laisse et il me demande de la démonter et de laisser qu'un évier tout simple....sinon il me font passer la facture des travaux.
Que puis je faire? je suis désespéré, merci de votre aide

Par **mimi493**, le **11/07/2011** à **13:55**

Le bailleur peut légitimement exiger que vous enleviez vos meubles en partant, donc les meubles de cuisine aussi, évidemment

Par **DALMASO**, le **11/07/2011** à **14:00**

merci pour votre réponse,
il me demande également la tapisserie (surtout de la salle à manger....).
les dalles de plafond de la salle de bain et la cuisine

Par **mimi493**, le **11/07/2011 à 14:57**

[citation]il me demande également la tapisserie (surtout de la salle à manger....).rnles dalles de plafond de la salle de bain et la cuisine [/citation] ça c'est différent.rnQuels changements exacts avez-vous faits ?

Par **DALMASO**, le **11/07/2011 à 16:26**

ça c'est différent. rnQuels changements exacts avez-vous faits ?

rn-----rnTout d'abord je rappelle que l'appartement était limite insalubre, et que j'ai tout refait CàD : sols (lino), murs : tapisserie, plafond : dalles en polystyrène, refait salle de bain : panneau en PVC, baignoire, plafond, refait cuisine : installation cuisine équipée + plafond....(bien sur des choses ont été refaite depuis 25 ans).rnAujourd'hui le bailleur HLM nous dit : vous devez casser tout et remettre comme c'était il y a 25 ans!!! sinon on vous fait facturer les travaux de remise en état.rnMa question est celle-ci : on t'il le droit d'exiger cette remise en état ? que dois je faire?

Par **mimi493**, le **11/07/2011 à 16:29**

Si c'était insalubre, il fallait le faire constater et exiger les réparations.rnQue dit l'EDL d'entréernrnVous ne répondez pas à la question : qu'avez-vous changé et en quoi (ce qu'il y avait avant et ce que vous avez mis) ?

Par **DALMASO**, le **11/07/2011 à 16:47**

Carreaux rouge dans la cuisine ==> beau "lino"rnmoquettes dans les chambres ==> beau linorndalles gerflex dans salle à manger ==> beau linornpapier peint dans la salle de bains ==> lamelles de PVC rnTous les plafonds béton peints ==> dalles de plafond en polystyrènernrnai je répondu comme il faut cette fois....

Par **mimi493**, le **11/07/2011 à 16:49**

[fluo]Vous ne répondez pas à la question : qu'avez-vous changé et en quoi (**ce qu'il y avait avant et ce que vous avez mis**) ?[/fluo]